

**N° D'ORDRE : 2017-47**

## **MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER** **E X T R A I T**

### **DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de Conseillers*  
*En exercice : 29*  
*Présents : 25*  
*Pouvoirs : 3*  
*Excusés : 0*  
*Absents : 1*  
*Qui ont pris part*  
*à la délibération : 28*  
*Date de convocation : 21 mars 2017.*

SEANCE DU 27 MARS 2017

Etaient présents : M. VINCENT Gilles, Maire – M. BALLESTER Alain – M. HOEHN Gérard – MME ROURE Simonne – M. MARIN Michel – MME GIOVANNELLI Marie-France (arrivée à 18H35) – M. BLANC Romain – MME DEFAUX Catherine (arrivée à 18H35) – M. KUHLMANN Jean – M. BOUVIER Rémy – M. VENTRE Jean-Claude – MME DEMIERRE Colette – MME ROUSSEAU Brigitte – M. TOULOUSE Christian – MME ESPOSITO Annie – M. CHAMBELLAND Michel – MME PICHARD Laure – MME MATHIVET Séverine – MME LABROUSSE Sylvie — M. GRAZIANI Frédéric – MME ARGENTO Katia – M. COIFFIER Bruno – M. PAPINIO Raoul – M. CORNU François – M. POUMAROUX Jean.

Pouvoirs : MME MONTAGNE Françoise à M. Le Maire — M. LHOMME BERNARD à M. BALLESTER – MME BALS Fabienne à M. HOEHN Gérard.

Absent : MME LEVY Séveryn.

Secrétaire de séance : MME ARGENTO Katia.

#### **01 - COMPTE ADMINISTRATIF 2016 - ELECTION DU PRESIDENT DE SEANCE**

Monsieur le Maire rappelle à Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux qu'en application des dispositions de l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, il ne peut assister au vote du compte administratif.

Aussi, il convient que le Conseil Municipal procède à l'élection du Président de séance. Par conséquent, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de procéder à l'élection d'un président avant que ne s'engagent les débats sur le Compte Administratif.

Candidatures enregistrées : M. Alain BALLESTER, 1<sup>er</sup> Adjoint.

Le vote à main levée, conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, donne le résultat suivant : M. Alain BALLESTER.

- M. Alain BALLESTER est déclaré élu en qualité de Président de séance pour l'examen des Comptes Administratifs.

Fait à Saint-Mandrier-sur-Mer, le 28 Mars 2017, pour extrait conforme.

Signé : Le Maire,  
Gilles VINCENT